

La Gazette de Sorel.

JOURNAL DU DISTRICT DE RICHELIEU.

G. I. Barthe, REDACTEUR.

Abonnement \$2 par an

CREDIT FONCIER.

Rapport Officiel de l'Assemblée des Délégués du Crédit Foncier, tenue à St. Hyacinthe le 17 Decembre, 1862.

L'assemblée s'ouvre vers les deux heures, D. G. Morrison, Ecr., Président du Comité Central prend son fauteuil; le Secrétaire lit les procès-verbaux de la précédente assemblée du Comité dont voici la teneur.

Séance du 16 Decembre.

Présents les membres dont les noms suivent: D. G. Morrison, Ecr., G. B. de Boucherville, Ecr., G. Henchaw, Ecr., Ls. Taché, Ecr., et E. L. R. C. Després, Ecr.

M. le Président ayant pris son siège le rapport de la séance précédente est lu et adopté.

M. de Boucherville annonce qu'il a préparé diverses résolutions qu'il croit convenable de proposer demain; il lit ces résolutions, elles sont discutées et adoptées pour être soumises demain à l'assemblée.

Et la séance est levée.

D. G. MORRISON, Président.
HONORE MERCIER, Secrétaire.

L'appel des Membres et des Délégués est alors fait. Le Comité Central est au grand complet. L'Hon. Louis Renaud représente la division Salaberry; l'Hon. L. Antoine Desautels a écrit a M. de Boucherville pour lui exprimer son regret de ne pouvoir se trouver à l'assemblée, et l'assurance de l'intérêt personnel qu'il fera pour le succès de la Banque.

Voici maintenant les noms des comités qui étaient représentés et les noms de ceux qui les présentaient.

Rimouski—G. Sylvain, Ecr., M. P. P.
Kamouraska—Pierre Dessaint Ecr. préfet du Comté.
Mégantic—Frs. Bondrier, préfet et Guillaume Goselin, maire.

Champlain—J. J. Ross, Ecr., M. P. P.
St. Maurice—L. L. L. Dessulniers, M. P. P.
Nicolet—Thomas A. Lambert, préfet, Thomas Chillois.

Deux-Montagnes—J. B. Daoust, Ecr., M. P. P., Alfred Duchesneau et Louis Paquette.
Shefford—Charles Chaput, Paul Provost, Jos. Perrault et Prudent Ducharme.

Richelieu—Jos. Lafontaine, Jos. Beaudreau, M. P. P., Olivier Dupré, J. B. et Joseph Pétrina, Antoine Trudeau, maire, Godefroy Ouellette, Louis Bélanger, Adolphe Bruneau, maire et Jos. Mathien.

St. Hyacinthe—Comité Central.
Rouville—Jos. Tessier, Pierre Pelletier, Dr. Béique, Michel Lemonde, et Toussaint Hubert Godu, lieutenant-Col.
Bagot—Benj. Ouimet, préfet, Jos. Pilon, Louis Langelier, Messard Desmarais, maire, Jos. Deceles, Joachim Mallette, P. S. Gendron, Félix Gauthier, Edouard Bilodeau, Bénémi Végard, Antoine Casavant, A. Lamoureux, A. Bélanger, Olivier Lesfèvre, Alexandre McLure, J. A. Cushing.

Verchères—Jos. Daigle, maire de Bécancourt, Dr. Provost.
Chambly—J. Bte. Jodoin, Laurent Benoit, Frs. David, L. Trudeau, M. Vincent et T. Charon.
Laprairie—David Monette, maire de St. Philippe, Samuel John Lewis, N. P.

St. Jean—F. Bourassa, M. P. P.
Napierville—Dr. Adolphe Dugas, col. G. N. LeVivre.
Châteauguay—Jos. Taillefer, préfet, A. M. Gagné, régistrateur.

Beauharnois—Paul Denis, Ecr., M. P. P., et J. B. Scott, préfet.
Huntingdon—James P. Sexton.
Soutables—J. B. Provost, Ecr., M. P. P., Michel Guindon, Louis Adam.

Laval—Barthélemy Théophile Dagnais.
Jacques Cartier—Jos. Dubreuil et Pierre Charles Valois, préfet.
Drummond et Arthabaska—J. B. E. Dorion, Ecr., M. P. P., Thomas Desnoyers, avocat, Jos. Manseau, N. P., Adolphe Stein, préfet d'Arthabaska.

Yamaska—Moé Fertier, Ecr., M. P. P.
Champlain—T. H. Paquet, Ecr., préfet.

Ville des Trois-Rivières—Téléphore Eusèbe Normand, Ecr., N. P.
(Ces deux messieurs sont arrivés après l'appel des Délégués.)

Voilà les comités qui étaient représentés outre ceux-là bon nombre d'autres étaient représentés par des pièces authentiques déclarant que tous les habitants de ces localités étaient en faveur d'une Banque de Crédit Foncier et adhéraient d'avance à tout ce que ferait l'Assemblée convoquée pour le 17 à St. Hyacinthe.

George Caron, Ecr., membre pour Maskinongé et J. B. Mongenais, membre pour Vaudreuil, qui avaient été députés pour représenter leur Comté à la présente assemblée n'ayant pu s'y trouver envoient au Comité Central pour le remercier au nom de leurs constituants des immenses services qu'il avait rendus à la classe agricole en prenant l'initiative dans le mouvement opéré pour la formation d'une Banque de Crédit Foncier dans le Bas-Canada et pour faire connaître à l'Assemblée qu'ils appuieraient de tout leur pouvoir la mesure devant les Chambres.

Après cet appel M. le Président se lève et adresse l'Assemblée en paroles éloquentes sur ce qui faisait l'objet de cette assemblée et sur l'importance de la création d'une Banque de Crédit Foncier dans le Bas-Canada.

Après ces quelques paroles, M. de Boucherville se lève et donne quelques observations nouvelles sur le projet et entre dans le détail du fonctionnement d'une Banque de Crédit Foncier et explique l'ensemble des résolutions qui allaient être proposées.

Après quoi les résolutions suivantes furent passées.

Proposé par Paul Denis, Ecr., M. P. P. secondé par l'Hon. Louis Renaud, et il est résolu:

"Que les circonstances dans lesquelles se trouve le Bas-Canada demandent impérieusement la création d'une Banque de Crédit Foncier, qui soit assise sur des bases solides et en rapport avec les besoins et les ressources de la classe agricole du pays."

Proposé par J. B. Daoust, Ecr., M. P. P., secondé par le Dr. Alfred Duchesneau:

"Que le taux de l'intérêt et les conditions ordinaires des prêts sur hypothèques sont, en ce pays, hors de proportion avec les ressources du cultivateur. Agréé."

Proposé par J. J. Ross, Ecr., M. P. P., secondé par L. Adam, Ecr.:

"Que le cultivateur, comptant principalement et presque exclusivement sur le produit de sa terre pour le remboursement de ses emprunts, ne saurait emprunter à un intérêt élevé, et à contre échanee avec remboursement du capital en un court espace de temps, sans se voir exposé à de graves inconvénients, si non à une ruine plus ou moins imminente. Agréé."

Proposé par Geo. Sylvain, Ecr., M. P. P., secondé par Louis Adam, Ecr.:

"Que les prêts à longue échéance et l'annuité graduée du capital par annuités, avec faculté de se libérer à volonté, doivent être les bases de l'établissement d'une Banque de Crédit Foncier pour le Bas-Canada. Agréé."

Proposé par Louis Paquette, Ecr., maire de St. Augustin, secondé par J. L. Lafontaine, Ecr., N. P., de St. Jours:

Qu'une Banque de Crédit Foncier ne devant prêter qu'à un intérêt minime, amortissement et à longues échéances, pour être d'un intérêt réel aux cultivateurs aura besoin de capitaux considérables qu'elle ne saurait se procurer, pendant les premières années, dans le pays à un montant suffisant ou à des conditions raisonnables.

Agréé.

Proposé par A. M. Gagné, Régistrateur, secondé par Pierre Dessaint, Ecr.:

Que le taux de l'intérêt auquel la Banque pourra négocier ses emprunts devant être la règle de proposition de ses prêts aux cultivateurs; il est de la plus grande importance qu'elle puisse les faire aux meilleures conditions possibles. Agréé."

Proposé par J. B. Provost, Ecr., M. P. P., secondé par F. Bourassa, Ecr., M. P. P.:

"Que la Banque ne saurait négocier son papier ou les bons qu'elle émettrait pour se procurer les capitaux nécessaires à des conditions avantageuses, sans que le gouvernement lui donne son aide ou lui accorde sa garantie. Que cette assemblée espère et que tous les cultivateurs du Bas-Canada s'attendent à ce que le gouvernement accordera cette garantie. Agréé."

Proposé en amendement par J. B. E. Dorion, Ecr., Membre pour Arthabaska et Drummond, secondé par B. Ouimet, Ecr., préfet du comté de Bagot, que dans cette résolution le mot concours soit substitué au mot garantie.

Une vive discussion s'éleva alors; J. B. E. Dorion, Ecr., est le seul qui

parle dans le sens de l'amendement. L'amendement est mis aux voix et perdu sans qu'il y ait un seul vote en sa faveur.

"La motion principale est en conséquence maintenue."

P. op. par le Dr. Valois, secondé par Jos. Dubreuil, Ecr.:

"Que le crédit public, comme le crédit privé, dépend de la confiance que le prêteur a dans la solvabilité et la faculté de l'emprunteur de rembourser ses emprunts. Que le gouvernement, en donnant la garantie provinciale aux Bons de la Banque, ne diminue pas son crédit; parce que sa volonté de payer ne diminuera pas, et que sa faculté de payer augmentera de toute la faculté de la Banque, qui repose sur les obligations hypothécaires des cultivateurs, égales au moins le montant des bons négociés en quelque quantité qu'ils soient."

J. B. E. Dorion, Ecr., M. P. P., vote contre.

Proposé par le Dr. Béique, de St. Jean-Baptiste, secondé par Alfred Gaudier, Ecr.:

"Que cette garantie ne serait que nominale, le gouvernement ne courant aucun risque d'être appelé à en payer l'intérêt ou le principal; parce que la Banque émettant ses Bons pour des échéances correspondant à celles des obligations, qu'elle aura reçues des emprunteurs, dont elle recevra tous les ans d'avance une annuité qui comprendra les intérêts, l'amortissement et les frais d'administration, pourra sans inconvénient remettre annuellement au gouvernement l'intérêt et l'amortissement sur les Bons qui auront été négociés; sans compter les obligations mêmes, portant première hypothèque sur des propriétés d'une valeur double de l'emprunt que la Banque déposera entre les mains du gouvernement. Agréé."

Proposé par F. Bourassa, Ecr., M. P. P., secondé par B. T. Dagenais, Ecr.:

"Que la garantie Provinciale, tout en n'étant que nominale, loin d'être une source d'embaras pour les finances de la Province contribuera au contraire à l'augmentation de ses revenus; parce qu'ayant secouru la classe agricole, dégrèvé le sol de la dette hypothécaire usuraire qui paralysait le développement de ses ressources, encouragé la colonisation et le défrichement des terres incultes, rappelé la population absente sur une terre étrangère, stimulé l'industrie et activé le commerce, le Gouvernement retirera de l'augmentation du produit des ventes des terres Publiques ainsi que des Douanes AVANT TRENTRE ANS. C'est à dire AVANT QUE LES BONS DEVIENNENT ECHUS une somme aussi grande sinon plus grande que celle qu'elle aura garantie. Agréé."

Proposé par Alex. Lambert, Ecr., préfet du comté de Nicolet, secondé par le Dr. Valois, de la Pointe Claire:

Que cette garantie devrait être accordée aux Bons de la Banque pour un montant qui ne dépassera pas cinq millions de louis; qui ne devra lui être fourni qu'au fur et mesure de ses besoins, et sur dépôt des

obligations hypothécaires des emprunteurs pour un même montant. Agréé.

Proposé par Alex. Gagné, Ecr., secondé par Jos. Taillefer, Ecr.:

"Que l'annuité à payer par l'emprunteur, devra comprendre l'intérêt, l'amortissement et les frais d'administration. Que la Garantie Provinciale devant aider à la négociation de la Banque à un taux raisonnable, la Banque devra en conséquence ne charger aux emprunteurs que le même taux d'intérêt auquel elle aura négocié ses Bons; Que les frais d'administration doivent être fixés à un par cent; que le taux de l'amortissement doit être facultatif de la part de l'emprunteur et réglé dans son obligation d'emprunt; pourvu que sa dette ne puisse s'amortir plutôt que dans 20 ans, ni plus tard que dans 50 ans; avec faculté néanmoins de se libérer à volonté après trois mois d'avis. Agréé."

Proposé par T. A. Lambert, Ecr., préfet du comté de Nicolet, secondé par P. S. Gendron, Ecr., N. P., secrétaire-trésorier du comté de Bagot.

"Que la garantie du gouvernement ne devrait entraîner aucun contrôle de sa part sur les opérations de la Banque; mais seulement un droit de surveillance pour s'assurer qu'elle n'agit que dans les limites de la loi et de ses attributions."

Agréé.

Proposé par L. L. Désaulniers, Ecr., M. P. P., secondé par Joseph Taillefer, Ecr., préfet du comté de Châteauguay:

"Que la création d'une Banque de Crédit Foncier étant une institution nationale, dans l'intérêt de la classe agricole, qui est la première, la plus nombreuse et la plus importante du pays a droit d'être mise au premier rang des mesures qui doivent occuper l'attention de la législature à sa prochaine session. Que le pays s'attend à ce que tous les représentants du peuple, surtout ceux qui représentent des comtés agricoles, agissent avec zèle et useront de leur influence pour l'obtention d'une mesure si universellement désirée. Agréé."

Proposé par J. Beaudreau, Ecr., M. P. P., secondé par J. Bte. Scott, Ecr.:

"Que le Bas-Canada compte sur la co-opération des cultivateurs du Haut-Canada: comme ceux-ci peuvent compter sur son appui quand ils demandent pour eux une Banque de Crédit Foncier; ce qu'ils ne peuvent manquer de faire, aussitôt qu'ils en auront connu le mécanisme et le fonctionnement, et compris les bienfaits qu'une telle institution serait destinée à leur faire, comme elle l'a fait dans tous les pays, sans exception, ou elle a été introduite. Agréé."

Les résolutions qui précèdent avaient été préparées par M. de Boucherville et adoptées préalablement par le Comité Central; celles qui suivent ont été rédigées par l'ensemble même.

Proposé par l'Hon. Ls. Renaud, secondé par Pierre Lamothé, Ecr.:

"Que cette assemblée, reconnaissant de ce que Geo. de Boucherville, Ecr., a fait pour réussir le projet de

l'établissement d'une Banque de Crédit Foncier, exprime son opinion qu'il serait avantageux pour le succès de cette Banque qu'il eût un siège en parlement pour y représenter les intérêts des agriculteurs du Bas-Canada. Agréé."

Proposé par J. B. Provost, Ecr., M. P. P., secondé par F. Bourassa, Ecr., M. P. P.:

"Que des remerciements soient votés aux membres du Comité Central de St. Hyacinthe, pour leur initiative dans la mesure du Crédit Foncier, pour leurs sacrifices pécuniaires et leur dévouement à conduire la mesure. Que ces mêmes remerciements soient accordés à G. de Boucherville, Ecr., pour les grands services qu'il a rendus à la cause, en sacrifiant ses talents, ses veilles et son bien-être pour travailler à l'avancement de cette mesure. Agréé."

Proposé par le Dr. Valois de la Pointe Claire, secondé par T. Dubreuil, Ecr.:

"Que les remerciements soient votés à M. le Secrétaire de cette assemblée, Agréé."

Proposé par Paul Denis, Ecr., M. P. P., secondé par Médard Desmarais, Ecr., maire de St. Liboire:

"Que des remerciements soient votés à tous les journaux qui se sont occupés de la mesure, qu'ils soient continués à continuer l'œuvre qu'ils ont si noblement inaugurée et qu'ils reproduisent dans l'avantage de la création d'une Banque de Crédit Foncier les diverses délibérations de cette assemblée. Agréé."

M. le Président annonce alors que le Comité Central a fait quelques dépenses et demande une souscription. Une liste de souscription est ouverte et une quarantaine de piastres sont souscrites.

Et le Président lève l'Assemblée.
D. G. MORRISON, Président.
H. MERCIER, Secrétaire.

CORRESPONDANCES

Encore un exemple d'injustice crante envers nos nationaux!

Monsieur le Rédacteur

En janvier dernier, le Pays de Montréal publiait des plaintes sur la partialité avec laquelle on distribuait les charges publiques, car on semblait oublier qu'il y avait alors des Canadiens-Français dans le Bas-Canada, comme on semble l'oublier encore aujourd'hui. Après une lettre de plusieurs années, le ministère Cartier-Macdonald tombait et le ministère McDonald-Sicotte jetait les bases de son pouvoir sur des ruines encore fumantes.

Le Pays, plusieurs autres journaux et un bien grand nombre de nos citoyens les plus éminents lui valent le ministère nouveau comme le réparateur des nombreux abus alors commis. Au nombre de ces abus à réparer se trouvait aux yeux de plusieurs, la nécessité pour le ministère de réhabiliter notre race et de lui donner dans l'exercice des charges publiques la place qu'elle aurait toujours dû occuper.

Le ministère de la Guerre, qui presque toute demande à grands cris l'abolition de la charge, d'inspecteur d'écoles, je suis oisif à croire que le public instruit du Canada le désire aussi fortement.

Il me fait peine cependant d'avoir à parler contre les services que prétendent rendre au pays des gens aussi honorables que le sont la plupart des inspecteurs d'écoles, — je ne dis pas

per. Nous avons vu un grand nombre de destitutions, et quelques nominations; mais nous Canadiens-Français, n'avons pas, que je sache, à nous féliciter des faveurs accordées à notre race dans ces nominations.

Jetons, pour aujourd'hui, un coup d'œil rapide sur le District de Bedford seulement.

Toutes les charges conférées par le gouvernement, sont aux mains des canadiens-Anglais à l'exception peut-être de la charge de Maître-de-Poste qui dans quelques endroits où on n'a pu trouver un Anglais qui voulait la prendre, est entre les mains de canadiens.

En effet, quel est le Shérif? M. Browne; quel est le Protonotaire? M. Hall; quel est le député? Shérif ou Anglais; quel est le Greffier de la Cour de Circuit du Comté de Shefford? M. V. Nutting, condonier plein de mérite; quels sont tous les Régistrateurs, tous des Anglais qui ne savent pas le français; quels sont les Comptables? deux Anglais; quels sont les trois maîtres de poste du township d'Ely, dont la population est presque entièrement Franco-Canadienne? trois Anglais que Pon est parvenue à y trouver; combien y a-t-il dans tout le District, de maîtres de poste Canadiens-Français? tout au plus quatre.

De telles choses parlent haut contre le favoritisme!

Une belle occasion se présentait au ministère actuel de montrer son libéralisme, ou pour mieux dire son esprit de justice.

La charge d'Inspecteur du revenu était vacante depuis quelque temps; bon nombre de Canadiens-Français qualifiés sous tous rapports, faisaient application pour obtenir la charge; cependant on a encore choisi un Anglais de préférence à des Canadiens beaucoup mieux qualifiés peut-être.

Ainsi sans aller bien loin, je vois M. Clément, de Farnham; M. Bondy, de Bedford, je crois; M. Boyse, de Watroux, Notaire plein de talent; MM. Dumas, Brian et Legendre, de Milton, tous trois on ne peut mieux qualifiés; le Dr. Casavant, de Roxton; M. le Notaire Émile, de Stuckley; MM. Violette et Blanchard, d'Ely, encore des hommes bien qualifiés.

Vous voyez bien qu'il y a parti pris contre nous, que jamais nous ne réussissons à faire valoir nos droits, et que si nous parvenons à coloniser nos townships avec l'élément franco-canadien ce ne sera qu'au prix de nos droits les plus chers, ceux pour lesquels nos pères ont versé leur sang.

A M. le Rédacteur de la "GAZETTE DE SOREL"

D'après l'opinion de la Presse qui presque toute demande à grands cris l'abolition de la charge, d'inspecteur d'écoles, je suis oisif à croire que le public instruit du Canada le désire aussi fortement.

Il me fait peine cependant d'avoir à parler contre les services que prétendent rendre au pays des gens aussi honorables que le sont la plupart des inspecteurs d'écoles, — je ne dis pas

passé.

Il fut convenu que le lendemain, de grand matin, on se mettrait en route pour gagner un village des environs de Paris où Mme Angèle avait des amis. On décida, en outre, que le mariage y serait célébré.

XV.

Andrézy, tel est le nom du village où se réfugièrent Micheline et Pascal. Situé au confluent de la Seine et de l'Oise, orné d'élégantes habitations, ce village s'adosse contre un coteau chargé de vignes et couronné de bois. La rivière coule à ses pieds entre les roseaux et les iris, et la forêt de Soignies German lui dessine un vent d'horizon. C'est une campagne pleine de coquetterie et de grâce, surtout à cause des îles beagères, étincelantes, dont elle est traversée dans toute sa longueur.

Nos fugitifs s'installèrent dans un joli chalet ayant un jardin qui descendait en pente douce vers les bords de la Seine. Il y avait là une terrasse où Micheline aimait à passer ses heures de solitude et de rêverie. Cette terrasse, à demi-cachée dans une épaisse chaumière, voyait serpenter au loin les capricieuses méandres du fleuve et frissonner à la brise les peupliers et les saules des îles luxuriantes de ce site charmant. De ce point de vue on assistait au spectacle d'une navigation pittoresque. Toute une flottille de bateaux à vapeur et de chaland animait ces tranquilles perspectives et Micheline s'intéressait à cette activité; son âme avait à la fois besoin de distraction et d'isolement.

FEUILLETON

DU 27 DECEMBRE 1862.

LE DERNIER AMOUR

XIV.

(Suite.)

Ce qui distingue surtout le dernier amour, c'est qu'il n'est pas exigeant. Peu lui suffit: qu'on le tolère, et il est content; qu'on lui sourie, et il est heureux. Il n'a point de caprices point de dédain, point d'emportements.

Comme il sait bien qu'il n'est agrégé qu'à la condition d'être égal, il est patient et réservé; il s'observe et se maîtrise.

Certes, ce n'est pas là le caractère normal des amours de la jeunesse, impérieux, turbulents, versatiles, recherchant l'orage comme les aigles, et n'aspérant à vivre qu'au milieu des effervescences et des excès.

Un point très important différence encore le dernier amour de ceux qui le précèdent: repoussé par l'indifférence, brisé par le malheur, il ne se console plus. La blessure est incurable. Une balle est enfoncée dans les chairs, cette balle ne sera jamais extraite, le ressentiment douloureux s'y perpétuera. Quand un jeune homme a perdu celle qu'il aime, son désespoir est sans doute déchirant, mais l'aide du temps sèche bientôt ses larmes, l'espérance renaît d'elle-même,

en lui, comme l'herbe verte dans un champ dévasté; une voix charmante la voix des belles années, lui murmure à l'oreille un nouveau chant joyeux il écoute, il tressaille, et le voilà consolé.

Il n'en est pas ainsi, hélas! de cette créature pâle et craintive que visite le dernier amour. Quelle voie, s'échapper de ses bras l'être adoré, tout est finie pour elle; son âme épuisée n'a plus l'énergie d'un autre élan. D'ailleurs, l'heure de la retraite a sonné au cadran de son cœur. Il est trop tard pour qu'elle puisse recommencer une nouvelle étape à travers les passions. Souffrante et navrée, elle se replie dans les silences, et tendresses du souvenir, dont elle ne sortira plus.

Aussi le dernier amour est-il àpret tapace: il veut vivre à tout prix, il a peur de l'abandon, aucune concession ne lui coûte pour s'assurer un lendemain. Comme tout ce qui est grand et fort, au reste, il est capable de se sacrifier, mais ce n'est ni sans répugnance, ni sans lutte. Car le sacrifice est pour lui pire que l'anéantissement: c'est la réalisation de la terrible pensée que le Diable a inscrite aux portes de l'Enfer: Plus d'espoir!

Et voilà pourquoi, heureux du triomphe qu'il venait d'obtenir, Kersaint ne cherchait point à en sonder les causes. Il ferait pour ainsi dire les yeux ains de ne pas découvrir sur le visage de Micheline l'indice d'un regret refoulé, d'un chagrin contenu.

Après tout, se disait-il, elle était libre d'épouser Flavien. Si elle ne lui

a pas tendu la main, c'est que le penchant qui l'entraînait vers lui n'avait rien d'irrésistible. Dès lors l'intimité sérieuse de la vie de famille, l'habitude régulière du bonheur domestique, dissiperont aisément les folles rêveries de la jeune fille. A défaut des ardeurs de l'amour, elle se contentera sans doute des émotions de l'amitié."

Et il s'affermissait ainsi dans l'egoïsme de son bonheur. Tant l'homme sait mettre sa raison au service de ses intérêts et de ses sentiments!

Pendant que son imagination s'arrangeait l'avenir, Micheline, elle, subissait une crise morale dont il était bien loin de se douter. L'acte de courage qu'elle venait d'accomplir avait épuisé la vigueur de son esprit. Elle éprouvait une défaillance de résolution contre laquelle elle avait toutes les peines du monde à réagir.

En pensée, en rêve, elle revoyait Flavien sombre, désolé, et cette ombre la navrait. Par un bizarre caprice du cœur, depuis qu'elle l'avait repoussé, elle ressentait pour lui une tendresse ardente, une ineffable commiseration.

—Pauvre Flavien! pauvre Flavien! murmurerait-elle en secret. Et elle reprenait avec angoisse: —Je me hait! il me maudit maintenant! Ah! qu'ai-je fait? J'ai tué mon bonheur et moi-même!

En ces instants suprêmes, peu s'en fallait qu'elle n'allât se jeter aux pieds de Pascal pour lui avouer sa faiblesse et le supplier de lui rendre sa parole donnée. Mais elle combattait bientôt cette exaltation, et, ressei-

sissant une partie de son héroïsme, elle se retranchait de nouveau dans le sentiment du devoir qui lui imposait sa conscience.

Cependant, au milieu de ces secrètes agitations, sa santé s'altérait: ses yeux perdaient leur éclat et ses joues se frottaient de leur fraîcheur. Aux heures du travail, penchée tristement sur son aiguille, elle ressemblait à ces belles fleurs qui s'inclinent, demi-étouffées, parce qu'un accrus invisible s'est glissé dans un repli de leur calice. En l'apercevant ainsi, on eût difficilement compris qu'elle s'occupait de sa toilette de mariage.

Pascal fut un jour frappé de l'altération de sa physionomie, de la langueur de son attitude. Il vit Mme Angèle, lui communiqua sa remarque et lui fit partager son inquiétude.

La comtesse se hâta d'interroger Micheline.

—J'étais un peu souffrante, répondit la jeune fille avec tranquillité. Dieu merci! je me sens bien à présent.

Mme Angèle se laissa convaincre. Elle alla rassurer Pascal, mais cette sécurité ne dura pas longtemps.

Un soir, Kersaint se promenait avec Micheline dans les allées du jardin; lui, ému et contemplatif; elle, songeuse et poussant du pied quelques feuilles prématurément jonchées. Tout à coup un jeune homme passa devant eux en leur lançant un regard sombre et plein d'ironie. Seule, l'orpheline le reconnut à la clarté des étoiles. Un cri lui échappa.

—Une surprise... Je m'attendais si peu à le revoir!

—Quid donc?

—Flavien.

—Lui! s'écria Kersaint en frémissant.

Et, par un mouvement instinctif, il entraîna la jeune fille.

Un instant après il parcourait seul l'enclos de verdure, explorant chaque massif. Mais il ne rencontra personne, et il regagna bientôt sa mansarde l'âme agitée et le visage soucieux.

Un nouvel incident mit quelques jours plus tard le comble à son anxiété.

C'était un matin, l'air était tiède et embaumé, de légers nuages blancs semaient l'azur du ciel, les arbres encore touffus retentissaient de chant d'oiseaux, les premières fleurs d'automne égayaient les plates-bandes du jardin. Micheline voulait prendre sa part de cette fête de la nature. Elle descendit et se promena.

Comme elle passait devant la maison voisine, elle leva par hasard les yeux, elle vit, à l'une des fenêtres du troisième étage, Flavien toujours ironique et sombre. Elle chancela d'abord mais, appuyant aussitôt sa main sur son cœur, elle se raidit et s'éloigna rapidement.

Un homme avait tout vu, tout compris: c'était Kersaint, qui allait rejoindre Micheline. Il s'arrêta un instant, incertain, sous un tilleul dont l'ombrage le cachait; puis, d'un bond, il fut chez le concierge, qu'il interrogea.

—Il y a du monde, dit-il, dans l'appartement du troisième étage, à gen-

che. La famille qui l'habite était en voyage: serait-elle de retour!

—Aucunement, elle ne reviendra pas cette année, répondit le concierge. Par ses ordres, je viens de sous-louer l'appartement meublé. Vous avez sans doute aperçu le jeune homme qui l'occupait depuis hier.

tons parce que je ne les connus pas...

Mais enfin, puisqu'ils sont pour le moins parfaitement inutiles, pourquoi le gouvernement dépenserait-il \$19000 pour soutenir dans des sinécures tant de monde tout honorable qu'il n'aurait été employé si utilement d'une autre manière pour le bien de l'éducation, surtout à la campagne ?

Vevois maintenant quels services rendent les Inspecteurs. Je me croirais un mauvais citoyen si je demandais l'abolition de certaine charge qui serait reconnue utile au public, mais au contraire, plus j'examine et plus je suis convaincu que les inspecteurs sont absolument inutiles et c'est dans cette conviction profonde et sincère que je viens ici, en qualité d'ami de l'éducation et de commissaire depuis plusieurs années, demander publiquement l'abolition d'une charge qui n'a profité qu'aux Inspecteurs d'écoles.

Quel est le motif de votre plainte ? Je n'en ai jamais reçu d'eux et je n'ai jamais eu connaissance qu'aucun autre commissaire en ait reçu d'eux non plus. Et quels services pourraient en recevoir les commissaires qui ont toute l'autorité entre les mains, tandis que l'inspecteur n'en a que pour recevoir ses écus ?

Permettez-moi de vous complimenter pour la manière indépendante avec laquelle vous vous exprimez dans votre journal sur les hommes et les choses.

Vous me demandez si je ne trouve pas mauvais que le ministère fasse de l'économie, mais comme vous le dites encore, il existe bien des moyens d'attendre ce but sans recourir à l'injustice.

Mais pourquoi les ministres eux-mêmes ne précèdent-ils pas par exemple ? Oh non ! ne le craignez pas, ces MM. ne retrancheront rien de leur \$1,250 par an.

Elle s'en attribue uniquement la gloire. "Va, vient, fait l'empresse : il semble que ce soit le sergent de bataille allant à chaque instant faire annoncer sa victoire."

Pendant que je demeurais dans l'un des cantons de l'Est, j'appris par les papiers publics que le gouvernement venait de faire nommer une foule d'inspecteurs d'écoles.

Un autre correspondant, si vous me le permettez, M. le Rédacteur, j'aurai l'honneur de vous dire encore beaucoup d'autres choses sur ce sujet important.

M. le Rédacteur, diminuez les salaires de 5, 6, 10 pour cent, mais laissez-vous avec cela un fond commun pour les vieux serviteurs.

Mais à quel prix aura servi cette économie faite, non aux dépens des salaires des ministres mais des plus pauvres et des plus malheureux parmi les employés publics.

Je ne crains, donc, je le sais ! Vous nous dites que c'est des ministres haut-canadiens que nous vient le mal.

Quant à cela, je pense que ça arrivera sans peine. Mais, puisque j'en suis aux anecdotes, permettez que je termine en vous en racontant une qui n'est pas fort jolie mais bien vraie.

reimboursa une partie de la somme ; il fut repris le surlendemain, mais on lui donna la dernière place dans le bureau.

En voilà assez pour aujourd'hui. Si vous me le permettez, M. le Rédacteur, je pourrais vous donner encore d'autres petites nouvelles.

En attendant cette résolution, un peu tardive, le cabinet de Saint-Petersbourg a cédé à la nécessité et aux conseils de la France, qui n'ayant point de candidat personnel, n'a jamais considéré le protocole de 1830 comme une lettre morte.

Des confrères, mais par un esprit que je n'ose qualifier, recherchèrent ces appréciations et persévèrent dans leur considération jusqu'à avancer que M. le Juge B... convaincu de l'insuffisance de son traitement avait cavalièrement refusé la continuation de ses services.

En suivant, autant que mes faibles capacités me le permettent, la route que nous tracent les auteurs précités, je ne crains pas les attaques d'un ordre inférieur.

J'ai appréhendé que la discontinuation de vos visites, à cause du défaut de communication entre Beathier et Sorel, me fût préjudiciable ; mais heureusement pour moi que la guérison était dès lors en si bonne voie de progrès, qu'en continuant de suivre vos prescriptions, elle s'est opérée graduellement et presque complètement.

Quant à cela, je pense que ça arrivera sans peine. Mais, puisque j'en suis aux anecdotes, permettez que je termine en vous en racontant une qui n'est pas fort jolie mais bien vraie.

au trône de Grèce est abandonnée, en principe, par le gouvernement et la presse d'Angleterre. Mais ce n'est pas sans peine, et l'on en juge par le mauvais humeur et les réserves avec lesquelles le Morning Post et le Globe annoncent cette détermination.

L'Angleterre a compris ce langage mesuré, mais ferme, appuyé d'illusions des représentations du roi des Belges, qui s'est prononcé d'autant plus énergiquement contre la politique aventureuse de lord Palmerston, que cette politique ne soulevait pas moins de protestations en Autriche qu'en France et en Russie.

Le général Durando a protesté contre le reproche d'avoir pris l'initiative française pour base unique de sa politique extérieure et il a déclaré que "le cabinet était d'accord avec l'Angleterre sur plusieurs points."

Ne savent-ils pas qu'en attaquant mon traitement ils se sont heurtés contre l'autorité imposante des médecins les plus célèbres d'Europe tels que Faraday, Tousseau, Brown, Séguier etc etc etc.

Je ne crains, donc, je le sais ! Vous nous dites que c'est des ministres haut-canadiens que nous vient le mal.

Quant à cela, je pense que ça arrivera sans peine. Mais, puisque j'en suis aux anecdotes, permettez que je termine en vous en racontant une qui n'est pas fort jolie mais bien vraie.

de celles de deux autres ministres, MM. Chase et Blair ; cela avait amené une crise qui menaçait d'entraîner la ruine de l'administration de M. Lincoln.

Les rapports des chirurgiens indiquent une proportion plus grande de blessures légères que d'habitude : 1630 blessés seulement ont été traités dans les hôpitaux.

Un correspondant de la Tribune les évalue à 1,128 tués, 9,105 blessés et 2,078 manquants, total : 12,311.

Les rapports si diffus qui nous sont donnés de chaque bataille par les journaux américains sont d'une longueur désespérante ce qui ne permet pas la reproduction dans nos colonnes.

Un correspondant de la Tribune les évalue à 1,128 tués, 9,105 blessés et 2,078 manquants, total : 12,311.

Les rapports si diffus qui nous sont donnés de chaque bataille par les journaux américains sont d'une longueur désespérante ce qui ne permet pas la reproduction dans nos colonnes.

de celles de deux autres ministres, MM. Chase et Blair ; cela avait amené une crise qui menaçait d'entraîner la ruine de l'administration de M. Lincoln.

Les rapports des chirurgiens indiquent une proportion plus grande de blessures légères que d'habitude : 1630 blessés seulement ont été traités dans les hôpitaux.

Un correspondant de la Tribune les évalue à 1,128 tués, 9,105 blessés et 2,078 manquants, total : 12,311.

Les rapports si diffus qui nous sont donnés de chaque bataille par les journaux américains sont d'une longueur désespérante ce qui ne permet pas la reproduction dans nos colonnes.

Un correspondant de la Tribune les évalue à 1,128 tués, 9,105 blessés et 2,078 manquants, total : 12,311.

Les rapports si diffus qui nous sont donnés de chaque bataille par les journaux américains sont d'une longueur désespérante ce qui ne permet pas la reproduction dans nos colonnes.

et soutint sans fléchir un feu terrible pendant deux heures.

Les rapports des chirurgiens indiquent une proportion plus grande de blessures légères que d'habitude : 1630 blessés seulement ont été traités dans les hôpitaux.

Un correspondant de la Tribune les évalue à 1,128 tués, 9,105 blessés et 2,078 manquants, total : 12,311.

Les rapports si diffus qui nous sont donnés de chaque bataille par les journaux américains sont d'une longueur désespérante ce qui ne permet pas la reproduction dans nos colonnes.

Un correspondant de la Tribune les évalue à 1,128 tués, 9,105 blessés et 2,078 manquants, total : 12,311.

Les rapports si diffus qui nous sont donnés de chaque bataille par les journaux américains sont d'une longueur désespérante ce qui ne permet pas la reproduction dans nos colonnes.

Un correspondant de la Tribune les évalue à 1,128 tués, 9,105 blessés et 2,078 manquants, total : 12,311.

A M. le rédacteur de la "GAZETTE DE SOREL."

Monsieur.

Afin de réduire à leur juste valeur certains bruits ou mon nom, ainsi que celui d'hommes haut placés se trouvent impliqués, je prends la liberté de vous prier d'insérer dans votre estimable journal les quelques lignes qui suivent :

Lorsque M. le Juge Bruneau me fit l'honneur de requérir mes services, le Docteur qui le soignait me livra son patient avec tous les procédés qui caractérisent le gentilhomme et le médecin accompli.

Des confrères, mais par un esprit que je n'ose qualifier, recherchèrent ces appréciations et persévèrent dans leur considération jusqu'à avancer que M. le Juge B... convaincu de l'insuffisance de son traitement avait cavalièrement refusé la continuation de ses services.

En suivant, autant que mes faibles capacités me le permettent, la route que nous tracent les auteurs précités, je ne crains pas les attaques d'un ordre inférieur.

J'ai appréhendé que la discontinuation de vos visites, à cause du défaut de communication entre Beathier et Sorel, me fût préjudiciable ; mais heureusement pour moi que la guérison était dès lors en si bonne voie de progrès, qu'en continuant de suivre vos prescriptions, elle s'est opérée graduellement et presque complètement.

Quant à cela, je pense que ça arrivera sans peine. Mais, puisque j'en suis aux anecdotes, permettez que je termine en vous en racontant une qui n'est pas fort jolie mais bien vraie.

A M. le rédacteur de la "GAZETTE DE SOREL."

Monsieur.

Afin de réduire à leur juste valeur certains bruits ou mon nom, ainsi que celui d'hommes haut placés se trouvent impliqués, je prends la liberté de vous prier d'insérer dans votre estimable journal les quelques lignes qui suivent :

Lorsque M. le Juge Bruneau me fit l'honneur de requérir mes services, le Docteur qui le soignait me livra son patient avec tous les procédés qui caractérisent le gentilhomme et le médecin accompli.

Des confrères, mais par un esprit que je n'ose qualifier, recherchèrent ces appréciations et persévèrent dans leur considération jusqu'à avancer que M. le Juge B... convaincu de l'insuffisance de son traitement avait cavalièrement refusé la continuation de ses services.

En suivant, autant que mes faibles capacités me le permettent, la route que nous tracent les auteurs précités, je ne crains pas les attaques d'un ordre inférieur.

J'ai appréhendé que la discontinuation de vos visites, à cause du défaut de communication entre Beathier et Sorel, me fût préjudiciable ; mais heureusement pour moi que la guérison était dès lors en si bonne voie de progrès, qu'en continuant de suivre vos prescriptions, elle s'est opérée graduellement et presque complètement.

Quant à cela, je pense que ça arrivera sans peine. Mais, puisque j'en suis aux anecdotes, permettez que je termine en vous en racontant une qui n'est pas fort jolie mais bien vraie.

VARIÉTÉS.

Un dernier mot à l'anti-colonisation. — La petite coterie parle de notre cotière. Est-ce que l'on ne peut donc pas, sans se fâcher, soulever un impatiencé ?

Un correspondant de la Tribune les évalue à 1,128 tués, 9,105 blessés et 2,078 manquants, total : 12,311.

Un correspondant de la Tribune les évalue à 1,128 tués, 9,105 blessés et 2,078 manquants, total : 12,311.

Un correspondant de la Tribune les évalue à 1,128 tués, 9,105 blessés et 2,078 manquants, total : 12,311.

Un correspondant de la Tribune les évalue à 1,128 tués, 9,105 blessés et 2,078 manquants, total : 12,311.

"Elle s'en attribue uniquement la gloire." "Va, vient, fait l'empresse : il semble que ce soit le sergent de bataille allant à chaque instant faire annoncer sa victoire."

"Qu'en pensez-vous, Monsieur ?" "C'est à dire, Monsieur, que vous n'avez rien de mieux à me proposer ?"

"C'est à dire, Monsieur, que vous n'avez rien de mieux à me proposer ?" "C'est à dire, Monsieur, que vous n'avez rien de mieux à me proposer ?"

"C'est à dire, Monsieur, que vous n'avez rien de mieux à me proposer ?" "C'est à dire, Monsieur, que vous n'avez rien de mieux à me proposer ?"

"C'est à dire, Monsieur, que vous n'avez rien de mieux à me proposer ?" "C'est à dire, Monsieur, que vous n'avez rien de mieux à me proposer ?"

"C'est à dire, Monsieur, que vous n'avez rien de mieux à me proposer ?" "C'est à dire, Monsieur, que vous n'avez rien de mieux à me proposer ?"

"C'est à dire, Monsieur, que vous n'avez rien de mieux à me proposer ?" "C'est à dire, Monsieur, que vous n'avez rien de mieux à me proposer ?"

